



Demande de renseignements sur le virement d'un salaire

Par **JOUCHOUX**, le **24/07/2009** à **16:57**

Bonjour,
le monsieur avec lequel je vis (nous ne sommes pas déclarés en concubinage) fait virer son salaire sur mon compte perso pour échapper aux huissiers (il a déjà des dossiers chez l'huissier par rapport à des sociétés de crédit) est-ce que son entreprise a le droit de virer son salaire sur mon compte et est-ce que je coure des risques en acceptant de recevoir son salaire sur mon compte ? merci